

APPEL À CONTRIBUTIONS

Tous les architectes le ressentent, alors que la situation appelle le recours aux architectes tant pour la construction et la réhabilitation de logements et d'équipements nécessaires à la société que pour l'urbanisme et le cadre de vie en général, l'exercice de la profession d'architecte est soumise à une dégradation progressive.

La profession est malmenée, marginalisée voire ignorée et derrière les déclarations flatteuses et rassurantes, les cadres économiques et juridiques renforcent cette remise en cause.

Depuis 2007, Défense profession Architecte (DpA) association démocratique ouverte à tous les architectes, indépendante de tout syndicat et parti a mis en avant :

- **L'intérêt public de l'architecture**, à notre sens dévoyé par les décrets fixant un seuil d'intervention (>150 m² de surface de plancher) limitant la garantie d'une cohérence et de la qualité architecturale à laquelle le grand public peut prétendre.
- **Les missions de l'architecte** s'inscrivant dans le cadre d'une profession « réglementée ».lui confèrent ce rôle de « garant de l'intérêt public de l'architecture au bénéfice de toute la population. »
La défense de la profession réglementée n'est pas qu'une démarche corporatiste égocentrée mais une relative garantie contre les dérives actuelles de la privatisation de l'aménagement, de la ville et du logement en particulier.
- **Les conditions de l'exercice**, réduites et dégradées par la mise en concurrence avec des intervenants non-qualifiés, par les critères de sélection pour les marchés publics et par la difficulté d'accès aux outils professionnels.
- **La suppression de toute référence à un barème de rémunération** a conduit à une baisse draconienne de rémunération des prestations de l'architecte remettant en cause l'équilibre économique des agences jusqu'à la fermeture pour certaines.
- **La formation de l'architecte** à assurer dans tous les domaines de la construction, de l'urbanisme ou des enjeux écologiques permettant de renforcer sa compétence et sa place dans la recherche d'une qualité de l'architecture au bénéfice de tous ; des qualifications qui devraient être Intégrées dans un diplôme unique délivré par les écoles, à l'inverse de la HMONP qui sépare le diplôme d'architecte délivré par les écoles de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre.
- **La rénovation énergétique**, application au bâtiment de l'enjeu commun du siècle en cours, dont le pilotage devrait revenir aux architectes au vu de leurs compétences.

Dans cet esprit, DpA a contribué au printemps 2021 avec des partenaires syndicaux, le CROA Occitanie, à recueillir près de 9500 signatures d'architectes sur une pétition avertissant le gouvernement des dérives entraînées par la loi énergie et climat et en particulier sur la rétrogradation de l'architecte au rang de simple accompagnateur parmi d'autres.

Nous lançons le projet d'un rassemblement de la profession autour de l'élaboration d'une grande plate-forme commune pour la défense et la promotion de la profession et de l'intérêt public de l'architecture, dont elle est le garant, au bénéfice de l'environnement et de la qualité de vie de toutes et tous.

Notre idée est d'agir dans ce sens avec tous ceux qui le veulent, architectes, étudiants, syndicats, associations, conseillers régionaux et ordres régionaux et national, pour l'unité de la profession.

Pour cela, nous vous invitons à faire parvenir vos témoignages, propositions ou réflexions en vue de constituer cette plate-forme commune

à contribution.dpa@gmail.com

[au plus tard le 31 décembre 2021](#)

Nous proposons de préparer ensemble une prochaine rencontre nationale au **premier semestre 2022**, de commencer à rassembler les premiers témoignages, contributions et décider ensemble des initiatives que nous pourrons prendre pour construire cette unité. Nous vous transmettrons la date et le lieu de la rencontre ultérieurement.

Afin de pouvoir échanger ensemble, nous vous invitons à une visio-conférence le **lundi 29 novembre de 18H à 20h**

Participer à la réunion Zoom
<https://us02web.zoom.us/j/81971889959>

ID de réunion : 819 7188 9959

Pour construire ensemble l'unité de la profession, n'hésitez pas à faire circuler cet appel dans vos réseaux et à nous contacter.

Confraternellement,

Défense profession Architecte
contact.dpa@gmail.com
defenseprofessionarchitecte.fr
